



Publiez

- Vos formalités
- Vos marchés publics
- Vos enquêtes publiques
- Vos ventes aux enchères



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

LDLlegales74@ebra.fr

LE DAUPHINÉ
libéré

Le Journal d'Annonces
Légales de référence

Tarif de référence stipulé
dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022
soit 0,183 € HT le caractère.

Les annonceurs sont informés que, conformément
au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les
annonces légales portant sur les sociétés et fonds de
commerce concernés et publiées dans les journaux
d'annonces légales, sont obligatoirement mises en
ligne dans une base de données numérique centrale.
www.actulegales.fr

AVIS

Plan local d'urbanisme

SCIONZIER COMMUNE DE SCIONZIER

AVIS DE MISE A DISPOSITION Définition des modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de SCIONZIER

Par arrêté municipal n°AMV2025_133 du 02/07/2025, le maire de SCIONZIER, a engagé la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme (PLU).

Par délibération n° DELV2025_S502 du 01/10/2025, le Conseil Municipal de SCIONZIER, a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme (PLU). Cette délibération est affichée et peut être consultée en mairie de SCIONZIER pendant un mois à compter du 20/10/2025 et sur le site internet de la commune. Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 20/10/2025 au 21/11/2025, en mairie de Scionzier aux jours et heures habituels d'ouverture, (à savoir du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00) et sur le site internet de la mairie (<https://www.scionzier.fr/>).

Le projet de la modification simplifiée n°4 du PLU de SCIONZIER sera tenu à la disposition du public du 20/10/2025 à 9h00 au 21/11/2025 à 16h00 selon les modalités suivantes :

- Version papier en mairie de SCIONZIER aux jours et heures habituels d'ouverture,
- Version numérique sur les sites internet de la Commune de SCIONZIER (<https://www.scionzier.fr/>),
- A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet de la commune est mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le dossier tenu à la disposition du public comprend :

- Le dossier de modification simplifiée n°4,
 - L'avis conforme de l'Autorité environnementale,
 - La délibération du conseil municipal décidant de ne pas soumettre la modification simplifiée n°4 à évaluation environnementale,
 - Les avis émis par les personnes publiques associées.
- Il sera possible pour le public de faire connaître ses observations, son point de vue et ses propositions jusqu'à la fin de la mise à disposition, selon les modalités suivantes :
- Par courrier, à l'attention de M. le Maire, 2 place du Foron, 74960 SCIONZIER
 - Par inscription sur un registre papier, déposé en mairie de SCIONZIER, aux jours et heures habituels d'ouverture,
 - Par message électronique à l'adresse suivante : guilhem.mirouse@scionzier.fr

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification simplifiée n°4 du PLU. Le conseil municipal adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis par les Personnes Publiques Associées et des observations du public.

473634800

Avis administratifs



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

ZAC Ferney-Genève Innovation Modification n°3 du dossier de réalisation Approbation du programme des équipements publics n°3

En application des délibérations n°2025.00270 et n°2025.00271 du 24 septembre 2025 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, représentée par son président M. Patrice DUNAND, le public est informé de l'approbation de la modification n°3 du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ferney-Genève Innovation sur le territoire de la commune de Ferney-Voltaire. Conformément aux articles R.311-9 et R.311-5 du Code de l'urbanisme, l'acte approuvant la modification n°3 du dossier de réalisation et celui approuvant le programme des équipements publics n°3 de la ZAC Ferney-Genève Innovation sont affichés pour une durée d'un mois à compter du 29 septembre 2025 au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et à la Mairie de Ferney-Voltaire.

Le dossier relatif à ces délibérations peut être consulté dans les lieux suivants :

- Communauté d'agglomération du Pays de Gex - 135 rue de Genève - 01170 Gex aux heures et jours habituels d'ouverture,
- Mairie de Ferney-Voltaire (service technique/urbanisme), avenue Voltaire - 01210 Ferney-Voltaire aux heures et jours habituels d'ouverture.

473764300

Enquêtes publiques



COMMUNE DE SAINT-CERGUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relatif au projet de révision n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Cergues

Par arrêté n° DGS-TEMP-2025-30 du 29 septembre 2025, le Maire de la commune de SAINT-CERGUES a prescrit l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'enquête publique se déroulera du lundi 20 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00, soit pendant 32 jours consécutifs.

Madame Denise LAFFIN a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Grenoble et Monsieur Ange SARTORI en tant que commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- à la Mairie de Saint-Cergues - Service Urbanisme - 963, Rue des Allobroges - 74140 SAINT-CERGUES, aux horaires suivants : le lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le mercredi de 8h30 à 12h00 (sauf jour férié ou jour de fermeture exceptionnelle), ainsi que pendant les permanences du commissaire-enquêteur précitées ci-dessus ;
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialisee.fr/6712>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de révision du PLU :

- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, à la mairie (Service Urbanisme) aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialisee.fr/6712> ;
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@st-cergues.fr ;

- par courrier postal au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : « Madame le commissaire-enquêteur - projet de révision du PLU de Saint-Cergues - 963 Rue des Allobroges - 74140 SAINT-CERGUES ».

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 20 octobre 2025 à 8h30 au vendredi 21 novembre 2025 à 17h00, les observations et propositions du public transmises par courrier, ainsi que les observations écrites sur le registre ouvert en Mairie, seront consultables en mairie de Saint-Cergues. Les contributions transmises par courrier seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialisee.fr/6712>).

Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences en Mairie (Salle du Conseil) pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public, aux dates et heures suivantes :

- Mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Jeudi 30 octobre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Samedi 08 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- Samedi 15 novembre 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- Vendredi 21 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, Monsieur Gabriel DOUBLET, Maire de SAINT-CERGUES, par l'intermédiaire du service de l'urbanisme. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° DGS-TEMP-2025-30.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au service de l'urbanisme de Saint-Cergues aux jours et heures précitées ci-dessus (sur rendez-vous) ;
- en Préfecture de la Haute-Savoie à Annecy ;
- sur le site internet de la Ville de Saint-Cergues : www.saint-cergues.fr.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-CERGUES se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU de Saint-Cergues, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées.

473307000



Marchés
publics



Agir en Proximité
avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

